



Mémento Arbitres 2009-2010



Comité Départemental de Handball 79
6, rue de l'Abreuvoir 79000 NIORT
Tél. 05.49.06.61.15 Fax 05.49.06.61.17
Mail : contact@comitehandball.com
Site : www.comitehandball.com

Membres de la Commission

Président : Franck TEXIER

Membres : Jérémy BOUCHET (Pamproux)
Christine CHAMPION (Prahecq)
Fabrice COMPAGNON (Courlay)
Tony DIDIER (Moncoutant)
Jérôme FOUCHE (Pamproux)
Romain FRADIN
Jean-Philippe HONEKER (Celles s/ Belle)
Sylvain MARQUET (ADS CD79)
Michaël ODET (Thouars)
Sylvain TIRIAU (Niort HBS)
Aurélie TROUVE (Celles s/ Belle)

Quelques tarifs

I – CARTE D'ARBITRE

Le montant de la carte d'arbitre est fixé à **27,50 €**

Un arbitre doit être licencié joueur.

II – INDEMNITÉS DE MATCHS

| | |
|--|-------------|
| Excellence Masculine et Féminine----- | 25 € |
| Honneur Masculine et Féminine ----- | 20 € |
| 1ère Division Masculine----- | 20 € |
| - 18 ans Masculin et Féminin ----- | 20 € |
| Coupes et Challenge Seniors----- | 25 € |
| Coupes Jeunes ----- | 20 € |
| Rencontre arbitrée par 1 arbitre non titulaire d'une carte ----- | 15 € |

III – INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES

| | |
|-------------------------|--|
| Arbitre seul----- | 0,31 €/km |
| Arbitre en binôme ----- | 0,31 €/km pour l'arbitre issu du club le plus éloigné |

Elles sont à prendre en considération à partir du **club de l'arbitre**.

Les indemnités sont à régler par le club recevant.

IV – SUIVIS D'ARBITRES

26 €par rencontre et 0,31 €/km (réglés par le Comité).

V – AMENDES

| | |
|--|----------------------------------|
| Désistement ----- | 31 € |
| Refus (compté à partir du mardi précédant le match) | 1^{er} 62 € |
| | 2^{ème} 72 € |
| | 3^{ème} et + 93 € |
| Case manquante sur la feuille de match ----- | 2 ou 5 € |
| Retard d'envoi feuille de frais ----- | 32 € |

VI – PAIEMENT DES INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Dans tous les cas, il n'y pas lieu de réclamer UNE INDEMNITÉ DE MATCH pour une rencontre qui ne se déroule pas.

1 - Absence de l'équipe visiteuse

Le (ou les arbitres) se font rembourser les **FRAIS DE DEPLACEMENT** par l'équipe recevante.

N.B. Le comité facturera ensuite à l'équipe visiteuse le montant dû.

2 - Absence de l'équipe recevante

Le (ou les arbitres) envoi(ent) la note des **FRAIS DE DEPLACEMENT** au Comité.

N.B. Le comité facturera ensuite à l'équipe recevante le montant dû.

3 - Autres cas

La commission d'arbitrage statuera.

Timbre arbitre

Pour les **nouveaux arbitres** ou ceux n'ayant pas arbitré la saison précédente :

ENVOYER VOS COORDONNEES AU SECRETARIAT :

Nom, Prénom, Date et Lieu de naissance, Adresse, Club.

I – ARBITRE STAGIAIRE

Modalités d'obtention du timbre :

- ✓ automatique pour les licenciés F.F.H.B. (âgés de + de 18 ans au 15 septembre de la saison considérée) titulaire du timbre "Jeunes Arbitres" de la saison précédente.
- ✓ au titulaire du timbre stagiaire de la saison précédente.
- ✓ après avoir réussi les tests écrits et physiques aux stages de début de saison

II – ARBITRE DEPARTEMENTAL

Modalités d'obtention du timbre :

- ✓ avoir obtenu le timbre d'arbitre stagiaire
- ✓ diriger un minimum de 7 rencontres neutres
- ✓ avoir 3 suivis favorables
- ✓ après avoir réussi les tests écrits et physiques aux stages de début de saison

III – JEUNE ARBITRE

Modalités d'obtention du timbre :

- ✓ être âgé de 15 à 18 ans (1994 à 1991)
- ✓ avoir suivi la formation jeunes arbitres au niveau départemental
- ✓ avoir arbitrer un minimum de 5 rencontres

Formation

I – FORMATION ARBITRES DEPARTEMENTAUX ET STAGIAIRES

Stages pour le renouvellement des cartes :

- Le 29/08/2009 à Prahecq le matin de 9 h 00 à 12 h 30 encadré par P. Moinard
- Le 05/09/2009 à Thouars le matin de 9 h 00 à 12 h 30 encadré par M. Odet
- Le 12/09/2009 à Parthenay le matin de 9 h 00 à 12 h 30 encadré par J-P. Honeker

Pour les arbitres départementaux et stagiaires :

- Le 21/11/2009 à Bressuire le matin de 9 h 00 à 12 h 00
- Le 23/01/2010 à Pamproux le matin de 9 h 00 à 12 h 00
- Lors des demi-finales de Coupe des DEUX-SEVRES

A la suite des journées de formation, l'arbitre aura 2 suivis sur des matchs du championnat.

Pour postuler au grade d'arbitre régional, un arbitre départemental devra avoir suivi la formation d'arbitre.

II - MODALITES POUR OBTENIR LE GRADE "ARBITRE STAGIAIRE"

L'arbitre devra :

- avoir suivi la formation d'arbitre stagiaire.
- avoir arbitré 7 matchs dans la saison.

III - MODALITES POUR OBTENIR LE GRADE "ARBITRE DEPARTEMENTAL"

L'arbitre devra :

- avoir suivi la formation d'arbitre stagiaire.
- avoir arbitré 7 matchs dans la saison.
- avoir 3 suivis favorables.

Une préparation à l'examen ECRIT d'arbitre régional sera organisée pour les candidats postulants à ce grade.

**Pour qu'un arbitre soit comptabilisé comme tel, il devra avoir effectuer :
7 arbitrages (ou 5 arbitrages et 2 stages) au 01.04.2010.**

IV – FORMATION JEUNES ARBITRES

- Le 21/11/2009 à Bressuire le matin de 9 h 00 à 12 h 00
- Mars 2010 à Celles/Belle la journée de 9h 30 à 19 h 00
- Lors des ½ finales de Coupe des Deux-Sèvres -18 ans + formation commune avec l'UNSS

Deux autres stages à déterminer : l'un début mars, l'autre en janvier.

Arbitrage

des rencontres

I - CONCLUSION DE MATCH

Elles sont faites par les clubs recevant (voir directives administratives).

Elles doivent parvenir au Comité **2 mois avant le déroulement du match** (si pas de conclusion ☞ pas de désignation d'arbitre ☞ pas de rencontre) *cf. règlement fédéral*.

Les désignations seront faites aux dates suivantes :

- le 31.08.2009 désignations jusqu'au **31/1^{er} novembre 2009**
- le 22.10.2009 désignations jusqu'au **2/3 janvier 2009**
- le 16.12.2009 désignations jusqu'au **20/21 février 2010**
- le 28.01.2010 désignations jusqu'au **24/25 avril 2010**
- en avril désignations jusqu'à **la fin de la saison**

Tout changement avec l'accord des deux clubs (date, horaire, inversion de match, report) doit être signalé à **Jérôme FOUCHE** au **06.22.69.62.79** ou **Jérémy BOUCHET** au **06.86.12.66.38** par téléphone ou par e-mail et être confirmé par écrit sous **24 heures**. Les clubs doivent avoir eu l'accord préalable de la commission sportive.

Le club demandeur de la modification doit avertir l'arbitre.

Les frais engendrés par des changements non signalés seront à la charge du club fautif.

II - DESIGNATION

- **Nominative pour les rencontres d'Excellence masculine et féminine.**
- Obligation pour l'arbitre de signaler son désistement/refus :
 - au référent du comité Michaël Odet michael.odet@neuf.fr ou au 06.50.44.65.66 ;
 - à son propre correspondant d'arbitre qui devra en conséquence lui trouver un remplaçant.
- **Désignation club pour toutes les autres poules.** Charge au correspondant d'arbitre du club de trouver lui-même un arbitre pour chacune des désignations.
- Souhait que les -18 ans jouent à 15 heures le Samedi ou bien le dimanche pour que les J.A. qui jouent en seniors puissent arbitrer.
- Envoi des désignations à tous les clubs (correspondant d'arbitre et correspondant de club).

Toute désignation comprendra la liste des matchs à arbitrer. Les feuilles de frais et les cartons seront donnés en début de saison, en une seule fois.

Envoi des désignations à tous les clubs : 1 exemplaire au correspondant de club, 1 exemplaire au correspondant d'arbitre et 1 exemplaire à l'arbitre lui-même.

La feuille de désignation d'arbitres sera adressée à chaque correspondant de club et correspondant d'arbitre afin que l'arbitre soit prévenu en cas de **forfait**. Celle-ci est également consultable sur le site du Comité <http://www.comitehandball.com/> - « ARBITRAGE » puis « AFFECTATIONS ».

Des **fiches d'indisponibilités périodiques** seront adressées pour l'année à chaque arbitre qui devra les renvoyer au Comité **aux dates indiquées sur les fiches**.

Ne pas attendre de recevoir une désignation pour signaler une indisponibilité sur une date ou un week-end.

III – DESISTEMENT - INDISPONIBILITE

Si vous êtes indisponible pour un match désigné, vous devez prévenir **Jérôme FOUCHE au 06.22.69.62.79** ou **Jérémy BOUCHET au 06.86.12.66.38** par téléphone ou par e-mail avant le **MARDI soir 20 h 00** qui précède la rencontre.

En cas d'impossibilité d'assurer un arbitrage :

- ✓ **Prévenir le Comité au 05.49.06.61.15 avant le vendredi (12 h 00 au plus tard) précédent la rencontre.**

Si vous n'avez pas pu vous déplacer, si votre match n'a pas eu lieu ou pour tout autre incident, faire un courrier au Comité.

IV – REFUS

Sera comptabilisé comme tel :

- Toute indisponibilité signalée après le **MARDI 20 h 00** qui précède la rencontre
- Non déplacement d'un arbitre du club désigné.

V – IMPORTANT

1. Une pénalité sera appliquée par arbitre manquant.
2. Les arbitres non joueurs doivent obligatoirement prendre une licence joueur. La licence joueur est obligatoire pour un problème de responsabilité ⇒ Obligation Fédérale.
3. 1 équipe = 1 arbitre
4. 1 binôme officiel désigné sur un match = 2 arbitrages effectués.

VI – INDEMNITES

Les indemnités sont à régler par le club recevant :

- l'arbitre présente sa carte
- l'arbitre est en tenue réglementaire en Exc. M.et F.

Dans le cas contraire, une indemnité forfaitaire sera appliquée (cf. tarifs)

Lors d'une désignation en lever ou baisser de rideau dans une même ville, **l'indemnité kilométrique maximum est de 31 €** qui correspond à un déplacement de 100 kms A/R (il faut y ajouter l'indemnité d'arbitrage).

Le cas des tournois sera étudié par la commission.

Le club recevant envoie le 1^{er} feuillet au C.D. en même temps que la feuille de match et conserve le 3^{ème}. L'arbitre conserve le 2^{ème} feuillet.

VII – BINOMES

Le Comité reconnaît les binômes officiels ci-dessous. Les candidats désirant arbitrer en binôme officiel sont priés d'adresser une demande écrite à la CDA.

Liste des binômes :

Arbitres seniors

Birot/Marquet
Fradin/Le Roy
Delchev/Trouvé
Babinot/Chauveau
Guenan/Rouvreau
Fabien/Proust
Buailon/Gourdin-Servenière
Touron/Vaury
Marillas/Moinard
Forthin/Masselot
Jouinot/Richard
Honeker/Texier
Forbin-Lacassagne/Fillon
Champion/Moinard

Jeunes arbitres

Brenet/Dague
Chaigne/Tisserand
Blanchin/Bourreau
Benfatah/Minot
Alligné/Hibert
Baricault/Bonnet
Chevallereau/Perrotin
Pouch/Pouch
Porcheret/Proust
Berthouin/Champion
Barboza/Bonnefoi
Passeron/Larcher

VIII – FORFAIT

Si vous avez été prévenu du forfait par une équipe, assurez-vous que la CDA a bien été avertie (courrier).

Si vous vous êtes déplacé et qu'une équipe est absente :

- ✓ vous ne percevez pas d'indemnité par l'équipe présente,
- ✓ faites remplir la feuille par l'équipe présente,
- ✓ procédez à toutes les formalités administratives,
- ✓ remplissez votre feuillet d'indemnité et adressez-le à la CDA, pour vérification et remboursement par le trésorier, de vos frais de déplacement.

IX – FEUILLE DE MATCH

Remplissez clairement et en totalité la feuille de match sans oublier **vos Nom, Prénom, Club, N° de licence**. **L'amende par case manquante est de 5,00 euros.**

X – TENUE

La tenue d'arbitre officielle est exigée pour les départementaux. Pour les stagiaires et joueurs arbitrant : une tenue sportive avec poche pour le matériel.

Une amende sera appliquée aux arbitres départementaux qui ne se présenteront pas en tenue de sport.

XI – BONIFICATION

La participation à un stage d'arbitrage équivaut à un arbitrage pour un arbitre titulaire d'une carte.

Jeunes Arbitres

- ✓ 1 arbitrage effectué par un binôme du groupe 2 comptera pour 2 arbitrages.
- ✓ 1 arbitrage effectué par un binôme du groupe 3 comptera pour 1 arbitrage.
- ✓ 1 suivi effectué par un membre du club = 1 arbitrage effectué.